

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi
9 août 2011 à 20h00 à la salle du Club Lions, située au 2, chemin du Ferry, Pontiac à
laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger
Larose, Lynne Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, le directeur général et quelques contribuables.

La séance débute à 20h00.

PAROLE AU PUBLIC

Madeleine Carpentier	Fossés secteur Luskville, route 148, à nettoyer et rectifier Rapport de l'inspection en 2010 Toiture bibliothèque
Leonard Lloyd	Bagarres dans la rue la nuit État du chemin Stanton Trottoirs près de l'école Lumières de rues Maison de la famille Dépôt d'une lettre
Nancy Maxsom	Poste de lieutenant, brigade incendie
Georges Bergeron	Champs de tir Distance des habitations Quad et motos; règlement sur le bruit

11-08-802

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 juillet et celui de la séance spéciale du 19 juillet 2011
- 5. Administration**
 - 5.1 Transferts budgétaires
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements pour le mois d'août
 - 5.5 Poste de responsable des achats et approvisionnements
 - 5.6 Poste – commis à la taxation
 - 5.7 États financiers 2010 – O.M.H.
 - 5.8 Paiement final – travaux de renovations
 - 5.10 Factures-Services Pierre Alary
 - 5.11 Facture – CTM
 - 5.12 Fonds discrétionnaires
 - 5.13 Nuisances
 - 5.14 Remplacement – poste commis général
- 6 Sécurité publique**
 - 6.10 Nominations et taux horaires – service incendie
 - 6.11 Conditions – rémunération – directeur du service incendie

- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Avis de motion – règlement pour réduire la limite de vitesse – chemin de la Baie
 - 7.2 Déneigement - secteur A
 - 7.3 Chemin Stanton
 - 7.4 Pavage – chemin du Marquis et Omkar
 - 7.5 Fossés Route 148
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Conduite d’aqueduc – rivière Quyon
 - 8.2 Prolongement du réseau Hydro – eau potable
 - 8.3 Fermeture du dépotoir
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Dossier litigieux et infractions – 127, chemin Sumac
 - 9.2 Dossier litigieux et infraction- 371 chemin des Pins
 - 9.3 Demande à la C.P.T.A.Q. – 1, chemin Chamberland – Karine Chamberland
 - 9.4 Infraction- 169, chemin des Pêcheurs
 - 9.5 Projet de règlement 01-11 – Classe d’usage C6 – recyclage et entreposage automobile
 - 9.6 Dossier litigieux et infractions – 344, croissant Lelièvre
 - 9.7 Dossier litigieux et infractions – 36, chemin du Gingembre
 - 9.8 Avis de motion, règlement de zonage
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1
- 11. Divers**
 - 11.1
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois de juillet 2011
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Dr. Jean Amyotte
 Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d’adopter l’ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouts :**
 - 7.5 Fossés route 148
 - 8.3 Fermeture dépotoir
 - 9.8 Avis de motion-règlement de zonage
- Retraits**
 - 5.10 Facture Services Pierre Alary
 - 5.12 Fonds discrétionnaires
 - 5.13 Nuisances
 - 7.3 Chemin Stanton
 - 9.2 Dossier litigieux et infraction- 371, chemin des Pins
 - 9.4 Infraction- 169, chemin des Pêcheurs

Adoptée

11-08-803

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCES RÉGULIÈRE DU
 12 JUILLET ET CELUI DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 19 JUILLET 2011**

Proposé par Dr. Jean Amyotte
 Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 juillet et celui de la séance spéciale du 19 juillet 2011.

Adoptée

11-08-804

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (Août 2011)

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **16 463,00 \$**.

Adoptée

11-08-805

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Dr. Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **70 796,54 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 26 juillet 2011 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

11-08-806

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- Le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **246 607,29 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 26 juillet 2011 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

11-08-807

LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS D'AOÛT 2011

Proposé par Lynne Beaton
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **12 264,54 \$** taxes incluses.

Adoptée

11-08-808

POSTE DE RESPONSABLE DES ACHATS ET APPROVISIONNEMENTS

CONSIDÉRANT l'importance de centraliser les opérations et procédures pour les achats et approvisionnements;

CONSIDÉRANT QUE le poste avait été créé avec un statut temporaire et que l'échéance de 90 jours est le 8 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en processus de faire évaluer tous les postes administratifs par un consultant extérieur afin de maximiser le travail de nos effectifs;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité prolonge de 90 jours le poste de responsable des achats et approvisionnements – directeur général adjoint administratif, conditionnellement à l'accord du syndicat.

Le directeur général est autorisé à nommer un employé pour remplir ce poste de façon temporaire aux mêmes conditions que celles existantes.

Les conseillers Roger Larose et Brian Middlemiss votent contre.

Adoptée sur division

11-08-809

POSTE – COMMIS À LA TAXATION

CONSIDÉRANT la vacance du poste de commis à la taxation;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché conformément aux dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE des tests d'aptitude ont été effectués pour valider les compétences;

CONSIDÉRANT QUE Mme Anick Bigras a obtenu des résultats très satisfaisants;

Il est

Proposé par Dr. Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac nomme Mme Anick Bigras au poste de commis à la taxation.

Les conditions édictées à la convention collective s'appliquent.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution aux motifs qu'il n'a pas pu consulter le c.v. de Mme Bigras avant son engagement.

Adoptée sur division

11-08-810-A

ÉTATS FINANCIERS 2010 - O.M.H.

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte le dépôt des états financiers de l'O.M.H., tel que soumis.

Adoptée

11-08-810-B
PAIEMENT FINAL AGRANDISSEMENT

Il est

Proposé par Dr. Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de procéder au paiement final de 31 403.19\$ à DLS Construction.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

11-08-811
FACTURE – CTM

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac accepte de payer la somme de 1 083,43 \$ pour le retour d'équipement de communication.

Adoptée

11-08-812
REMPLACEMENT – POSTE COMMIS DE BUREAU

CONSIDÉRANT la vacance au poste de commis de bureau;

CONSIDÉRANT QUE Mme Chantal Beaudoin, titulaire de ce poste occupe temporairement le poste de responsable des achats et approvisionnements;

CONSIDÉRANT le départ prochain en congé de Mme Beaudoin;

Il est

Proposé par Dr. Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à nommer un employé par intérim au poste de commis de bureau. Les dispositions de la convention collective s'appliqueront.

Adoptée

11-08-813
NOMINATION - PRÉVENTIONNISTE

CONSIDÉRANT la non disponibilité du préventionniste au sein de la brigade incendie;

CONSIDÉRANT le travail à effectuer en urgence, dont l'émission et le suivi des permis de brûlage;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie par intérim, M. Mario Allen;

Il est

Proposé par Dr. Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité nomme Mme Cheryl Hardwick au poste de préventionniste au taux horaire de 19.26\$ pour le travail exécuté à ce titre.

Adoptée

11-08-814

CONDITIONS-RÉMUNÉRATION-DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Il est

Proposé par :
Appuyé par :

ET RÉSOLU QUE les conditions de rémunérations du directeur du service d'incendie soient fixées comme suit :

1. 1 000 \$ par mois pour 40 heures de travail en général;
2. 25 \$ de l'heure pour toutes les heures dépassant 40 heures précédemment mentionnées, sous autorisation du directeur général.

Ces conditions s'appliquent à compter du 1^{er} juillet 2011.

La résolution n'ayant pas eu de proposeur et secondaire, elle est retirée de l'ordre du jour.

Retirée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseillère Mme Inès Pontiroli à l'effet qu'elle entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement visant à réduire la vitesse sur le chemin de la Baie.

Inès Pontiroli

11-08-815

DÉNEIGEMENT – SECTEUR A

CONSIDÉRANT les appels d'offre pour le déneigement du secteur A;

CONSIDÉRANT l'offre reçue par M. Pierre Joannis;

Il est

Proposé par Roger Larose

Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité octroie à M. Pierre Joannis le contrat de déneigement pour le secteur A au montant de 30 814,43 \$ (taxes incluses) pour les saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, tel que soumis.

Adoptée

11-08-816

PAVAGE – CHEMINS DU MARQUIS ET OMKAR

CONSIDÉRANT l'acceptation du règlement d'emprunt pour le pavage des chemins du Marquis et Omkar par les citoyens lors de la tenue du registre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder rapidement;

Il est

Proposé par Dr. Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à demander des offres pour le pavage des chemins du Marquis et Omkar et à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, conditionnellement à ce que le montant soumis soit à l'intérieur des sommes prévues au règlement d'emprunt et à l'approbation du règlement par le M.A.M.R.O.T.

Adoptée

11-08-817

NETTOYAGE DES FOSSÉS ROUTE 148

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac demande au MTQ

- 1- De continuer le nettoyage des fossés entrepris sur le secteur des quatre voies à Luskville.
- 2- De fournir le rapport d'inspection des installations de drainage fait en 2010.
- 3- De procéder à toute rectification et correction nécessaire du drainage de la route 148, notamment à la hauteur des lots 11-A, 12-A et 13-A.

Adoptée

Le conseiller Brian Middlemiss se retire à 20h57.

11-08-818

CONDUITE D'AQUEDUC – SECTEUR NORD-OUEST DU VILLAGE DE QUYON

CONSIDÉRANT les résultats de l'échantillonnage effectué sur les berges de la rivière Quyon;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder rapidement dans ce dossier;

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac demande à la co. *Exp* (M. Patrick Maguire) de nous fournir une proposition pour la préparation de plans et devis et appel d'offres pour un forage directionnel sous le lit de la rivière Quyon et l'installation d'une conduite pour remplacer celle existante avec raccordement au réseau.

Adoptée

Le conseiller Brian Middlemiss revient à 21 hres.

11-08-819-A

PROLONGEMENT – HYDRO-QUÉBEC – USINE DE FILTRATION – EAU POTABLE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à signer l'entente et la lettre d'acceptation pour le prolongement du réseau d'hydro-Québec pour desservir l'usine de filtration.

Adoptée

Le conseiller Brian Middlemiss se retire de la table à 21h02.

11-08-819-B

FERMETURE DU DÉPOTOIR

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Fondex Shermont date de 2009 pour la fermeture officielle du dépotoir;

CONSIDÉRANT le changement de nom de cette entreprise;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre les montants à jour puisque certains travaux ont déjà été exécutés;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac accepte l'offre de EXP pour les travaux et le rapport du tiers expert pour la fermeture du dépotoir au montant de 3 997,00 \$.

Adoptée

Le conseiller Brian Middlemiss revient à la table à 21h05.

11-08-820

DOSSIER LITIGIEUX ET INFRACTIONS – 127, Sumac

CONSIDÉRANT QUE des travaux non conformes à la réglementation municipale ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE des avis d'infractions ont été envoyés au propriétaire relativement aux travaux effectués;

CONSIDÉRANT les délais accordés au propriétaire pour se conformer,

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le propriétaire n'a toujours pas régularisé la situation;

CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît qu'il y a infraction;

Il est

Proposé par Dr. Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac autorise la Directrice du service d'urbanisme, Mme Isabelle Côté, à transmettre à nos conseillers juridiques le dossier du 127 Sumac pour procédures.

Adoptée

11-08-821

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 1, chemin Chamberland - Karine Chamberland

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 2683488 dans le but d'y construire une résidence unifamilial;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE Mme Chamberland désire assurer la relève de la ferme;

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;

CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 2683488.

Adoptée

11-08-822

PROJET DE RÈGLEMENT N^o 01-11 Intitulé : «RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 177-01, modifiant la grille des spécifications et le plan de zonage PZ-01, en prohibant la classe d'usage C6 dans la zone 40 et autorisant ce même usage dans la zone 41».

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac est régie par le *Code municipal* et soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Pontiac a adopté le règlement de zonage portant le numéro 177-01, entré en vigueur en mars 2002 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite prohiber de la zone agricole la classe d'usage « C6 – commerce de recyclage automobiles », incluse dans la zone numéro 40 du plan de zonage PZ-01;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il serait plus approprié d'inclure la classe d'usage C6 – commerce de recyclage automobiles en territoire non agricole, soit, dans la zone numéro 41;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné à une séance régulière tenue le 12 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-11 DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC DÉCRÈTE ET ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le plan de zonage PZ-01 du Règlement de zonage numéro 177-01 est modifié pour prohiber à la zone 40 la classe d'usage « C6 – Commerce de recyclage automobiles » et ajouter cet usage à la zone 41.

ARTICLE 2 :

La grille des spécifications du Règlement de zonage numéro 177-01, est modifiée pour exclure de la zone agricole numéro 40 la classe d'usage « C6 – Commerce de recyclage automobiles » et l'inclure à la zone 41.

ARTICLE 3

Le règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

Les conseillers Inès Pontiroli et Brian Middlemiss votent contre la résolution.

Adoptée sur division

11-08-823

DOSSIER LITIGIEUX ET INFRACTIONS – 344, croissant Lelièvre

CONSIDÉRANT QUE des travaux non conformes à la réglementation municipale ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE des avis d'infractions ont été envoyés au propriétaire relativement aux travaux effectués;

CONSIDÉRANT les délais accordés au propriétaire pour se conformer,

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le propriétaire n'a toujours pas régularisé la situation;
CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît qu'il y a infraction;

Il est

Proposé par Dr. Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac autorise la Directrice du service d'urbanisme Mme Isabelle Côté, à transmettre le dossier du 344, croissant Lelièvre à nos conseillers juridiques pour procédures.

Adoptée

11-08-824

DOSSIER LITIGIEUX ET INFRACTIONS – 36 Gingembre

CONSIDÉRANT QU'en 2009, le dossier avait été transmis à nos conseillers juridiques pour procédures;

CONSIDÉRANT QUE des délais supplémentaires avait été accordés à la propriétaire pour se conformer au règlement de construction 179-01;

CONSIDÉRANT QUE les permis sont expirés et que les travaux de revêtement extérieur sont inachevés;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le propriétaire n'a pas donné suite pour régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil reconnaît qu'il y a infraction;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac autorise la Directrice du service d'urbanisme Mme Isabelle Côté, à transmettre le dossier du 36 Gingembre à nos conseillers juridiques pour procédures.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le maire, M. Edward McCann, à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement visant à modifier le règlement de zonage 177-01 pour limiter le nombre de logements et de locaux dans les bâtiments existants dans le village, secteur Quyon.

Edward McCann

RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE

- Registre de correspondance du mois de juillet 2011.

PÉRIODE DE QUESTIONS

11-08-825

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h20 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».